

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[155_Lettres du comte Molé à François Guizot : 1835-1861](#)[Item](#)[Paris, Janvier 1841, M. Martiani à M. Aguado](#)

Paris, Janvier 1841, M. Martiani à M. Aguado

Auteurs : Martiani, Manuel de (?-?)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Circulation épistolaire](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Politique \(France\)](#), [Réseau social et politique](#)

Relations entre les lettres

Collection 155_Lettres du comte Molé à François Guizot : 1835-1861

Ce document est une pièce jointe de :

[Paris, 15 janvier 1841, le comte Molé à François Guizot](#) 

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Présentation

Date1841-01

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote20 bis, AN : 163 MI 42 AP 155 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Martiani, Manuel de (?-?), Paris, Janvier 1841, M. Martiani à M. Aguado, 1841-01

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6256>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireAguado, Alexandre (1784-1842)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 30/05/2024 Dernière modification le 01/06/2024

206^{is}Ministère
DES

Affaires étrangères

CABINET

Copie

Mon cher ami,

J'ai eu l'honneur de voir M. le
G^{te} Molié qui m'a accueilli avec une grande
bonté. Dans la position fâcheuse où l'on me
place, et n'ayant que sa parole pour gage
des faits qui m'ont engagé à accepter le
nouveau les fonctions de Consul, je suis
heureux de vous dire que cette parole ne
me manquera pas.

Je rappelai à M. le G^{te} Molié les faits
qui avaient eu lieu en 1833 et je les racontai
de la manière suivante.

Au mois d'octobre 1833, alors que je fus

destituée, j'eus l'honneur de demander une audience à M. le C^{te} Mole, Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères. Elle me fut accordée le 19 3^{ème}.

Le 14 9^{ème}

J'exposai à M. le C^{te} Mole combien m'avait été pénible la calomnie qui m'avait été imputée, protestant de nouveau contre tout acte, fait ou parole, écrite ou prononcée qui pût porter atteinte au respect dû à S. M. le Roi des Français. M. le C^{te} Mole eut la bonté de me dire qu'il en était plus que convaincu, que j'avais été victime d'une calomnie, que le Gouvernement espagnol ni moi n'avions fait aucune démarche et qu'il avait perdu cette affaire de vue; mais que si jamais j'étais renommé à Paris, mon admission, quant à lui, ne souffrirait pas la moindre difficulté. Il fit plus, il eut la bonté de me dire qu'il prendrait les

ordonnes du Roi
l'ambassadeur au
le résultat.
aucun souvenir,
calomnieuse por-
eût la bonté de
que si par la
homme Consul
aucun retard.
M. le C^{te} M
exister que telle
simple de ce qu
lire en 1838,
manière premiè
faveur, mais q
était prêt à re
hommages rendus

avant mes ordres du Roi, m'engageant à revenir le
lendemain au Ministère pour en apprendre
le résultat.

Le 14 8^{bre} j'eus la bonté d'apprendre
par le v^{al} que M. le Comte de Montalivet, se souvenait
d'aucun souvenir factuel de l'accusation
contre toute calomnie portée contre moi; M. le Comte de Montalivet
eut la bonté de me dire, au nom de S. M.
que si par la suite j'étais le nouveau
homme convenu, mon admission ne souffrirait
d'aucun retard.

M. le Comte de Montalivet a eu la bonté de me
répéter que telle était la vérité pure et
simple de ce qu'il avait la bonté de me
dire en 1838, qu'il ne pouvait en aucune
manière prendre l'initiative en ma
faveur, mais que s'il était interpellé, il
était prêt à valider ces mêmes faits, comme
méritant les hommages rendus à la vérité.

Si donc M. Guizot veut réellement
s'claircir sur ma position, rien ne lui
est plus facile que s'adresser à M. Molé
pour avoir la confirmation de ce que j'avance.
Il a même pu être victime d'une calomnie aussi
atroce, aussi grossière que celle de 1836, ma
victime me barre le passage. je ne saurais
comprendre pour quelle raison mon
admission serait une difficulté.

C'est à vous

signé : Manuel de Narbonne